



PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS

2017-2027

BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2017 À 2019

MERCIER — HOCHELAGA — MAISONNEUVE



En juin 2018, l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve adoptait son premier Plan local de déplacements. Ce plan reflétait un important travail de collecte d'information mené sur plusieurs années et impliquait une démarche sérieuse de concertation avec les citoyens. Il s'appuyait sur l'expérience concrète vécue par les citoyens lors de leurs déplacements quotidiens.

Un an après son adoption, l'heure est au bilan. Ce feuillet se veut un résumé des principales actions réalisées depuis 2017. Vous constaterez que nous avons consacré des efforts musclés à la poursuite du déploiement du réseau cyclable et à son déneigement. Depuis 2016, 10 km de voies cyclables ont été ajoutés, ce qui porte le nombre total de voies réservées aux cyclistes à plus de 60 km. Depuis l'hiver 2018, les cyclistes de l'arrondissement ont accès à 95 % des 60 km de voies cyclables, beau temps, mauvais temps! Nous avons également soutenu la réalisation de projets en transport collectif, notamment en bonifiant l'offre de service sur les lignes d'autobus 25 dans Hochelaga et 26 dans Mercier-Est.

Des efforts soutenus ont également été consentis afin de sécuriser les déplacements et la qualité des espaces publics. Avec l'ajout de 161 saillies aménagées en 2018 et 2019, l'arrondissement en compte désormais pas moins de 367. Des projets innovants de repartage de l'espace public ont également vu le jour, pensons à l'aménagement du

Carré Notre-Dame-des-Victoires et au Patio culturel Hochelaga-Maisonneuve et, bien sûr, à la Zone de rencontre Simon-Valois qui verra le jour en 2020.

Sur le réseau routier, de nombreuses actions ont aussi permis d'apaiser la circulation automobile. Pas moins de 90 dos d'âne ont été construits entre 2017 et 2019, ce qui totalise maintenant 293 dos d'âne sur l'ensemble de notre territoire. Le fait d'étendre la limite de vitesse à 30 km/h à l'ensemble de l'arrondissement fait aussi partie des actions qui ont contribué à améliorer la sécurité des usagers de la route sur le réseau local.

Merci de participer au forum citoyen du 30 novembre! En identifiant les actions que vous jugez prioritaires à mettre en place dès 2020, vous contribuez à actualiser le plan local de déplacements.

Bonne journée!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Lessard-Blais'.

Pierre Lessard-Blais

Maire de l'arrondissement

Bilan des principales actions réalisées entre 2017 et 2019

-
-



Poursuite du déploiement du réseau cyclable

Orientations : Poursuivre la réalisation de liens cyclables structurants et de desserte. Intervenir ponctuellement dans une logique de raccordement pour le parachèvement de tronçons.

Réalisations : En 2019, plus de 4 km de voies cyclables ont été ajoutés au réseau de l'arrondissement et depuis 2016, le réseau s'est bonifié de 10 km, portant le nombre total de voies réservées aux cyclistes à plus de 60 km. Les ajouts en 2018 et 2019 comprennent :

- Piste cyclable bidirectionnelle protégée par un terre-plein sur Desjardins, entre Pierre-De Coubertin et Aldis-Bernard (1,5 km)
- Réseau Express Vélo sur Souigny, entre Honoré-Beaugrand et Hector (2 km) : 30 000 déplacements depuis la fin juillet 2019
- Bandes cyclables sur Bossuet, entre Souigny et Pierre-Bédard (2,45 km)

Déneigement du réseau cyclable

Orientations : Étendre le réseau cyclable blanc

Réalisations : Depuis l'hiver 2018, les cyclistes de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont accès à 95 % des 60 km d'aménagements cyclables de l'arrondissement, beau temps, mauvais temps.

En 2018, 5 nouveaux axes s'ajoutaient au réseau cyclable déneigé :

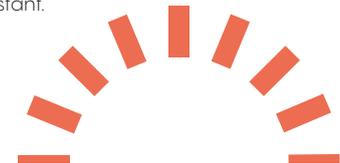
- Bennett entre Notre-Dame et Pierre-De Coubertin
- Saint-Clément entre Notre-Dame et Hochelaga
- Viau entre Hochelaga et Pierre-De Coubertin
- Haig entre Hochelaga et Notre-Dame
- Bellerive entre Liébert et Gonthier

La section de la piste cyclable enjambant l'autoroute 25 dans l'axe Souigny est le seul segment du réseau qui n'est pas entretenu l'hiver. L'arrondissement testera à l'hiver 2019-2020 différentes méthodes de déneigement pour rendre ce lien accessible à l'année.

Révision du Plan vélo 2019-2024

Orientations : Poursuivre la réalisation de liens cyclables structurants et de desserte. Intervenir ponctuellement dans une logique de raccordement pour le parachèvement des tronçons.

Réalisations : En 2019, l'arrondissement a renouvelé un de ses outils de planification en se dotant d'un nouveau plan vélo afin de mieux encadrer le développement du réseau cyclable sur un horizon de 5 ans. Ce plan guidera l'implantation des aménagements cyclables pour mieux desservir les pôles d'activités et aidera à mieux structurer le réseau dans une logique de raccordement avec le réseau existant.





Réseau Express Vélo Souigny



Piste cyclable Desjardins

Bonification du service de transport collectif

Orientation : Soutenir la réalisation de projets de transport collectif structurants.

Réalisations : La STM, en collaboration avec l'arrondissement, a bonifié l'offre de service sur deux lignes d'autobus en 2019 :

- **Ligne 25 dans Hochelaga :** Ajout de service durant les heures de pointe et mise en service d'autobus sur la ligne en dehors des heures de pointe du lundi au vendredi.
- **Ligne 26 dans Mercier-Est :** Modification du parcours afin d'emprunter l'axe Des Ormeaux plutôt qu'Honoré-Beaugrand, doublant ainsi la fréquence du service sur Des Ormeaux. Une nouvelle ligne express 26X effectue désormais le trajet entre le Faubourg Contrecoeur et la station de métro Honoré-Beaugrand à l'heure de pointe le matin.

En 2018, la STM implantait aussi une voie réservée pour bus, taxis et covoiturage sur Sherbrooke entre les rues Haig et Parthenais (11,2 km). Cette voie est en service en semaine, entre 6 h 30 et 9 h 30 en direction Ouest, et entre 15 h 30 et 18 h 30 en direction Est.



Axe 2 : Sécurité des déplacements et qualité des espaces publics

Réaménagements de rues et réalisation de plus de 160 saillies de trottoir

Orientations :

- Étendre les mesures d'apaisement de la circulation sur le réseau local
- Intensifier les mesures à proximité des écoles
- Améliorer la sécurité des intersections

Réalisations : En 2019, un total de 58 saillies de trottoir ont été réalisées permettant d'améliorer la sécurité d'une vingtaine de carrefours. En 2018, 103 saillies ont été aménagées. Si on ajoute les saillies implantées depuis 2014, cela totalise 367 saillies sur le territoire de l'arrondissement. Ces mesures visent à prévenir les accidents, offrir une meilleure visibilité aux usagers de la route et à créer un environnement plus sécuritaire et convivial pour les piétons.

D'autres projets ont fait l'objet d'importants réaménagements géométriques, dont :

- Avenue d'Orléans, entre La Fontaine et Adam : Élargissement des trottoirs et aménagement de 32 fosses de plantation et 8 saillies.
- Rue Lacordaire, entre Sherbrooke et Chauveau : élargissement des trottoirs du côté ouest intégrant une banquette végétalisée, avec réduction de la largeur de la chaussée.

Réaménagements de rues au profit des usagers les plus vulnérables et piétonnisation

Orientations :

- Redistribuer l'espace public au profit des modes de transport actif
- Créer des corridors priorisant les transports actifs
- Améliorer la qualité des aménagements et la convivialité des déplacements à pied sur les rues commerciales
- Poursuivre le déploiement de rues piétonnes dans des lieux stratégiques
- Aménager une Zone de rencontre aux abords de la place Simon-Valois
- Appliquer systématiquement les principes d'accessibilité universelle
- Profiter de travaux de réfection pour aménager des fosses de plantation et accroître la densité végétale

Réalisations :

Aménagement du Carré Notre-Dame-des-Victoires

Réalisé dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal, trois nouveaux espaces collectifs ont été aménagés sur les rues Monsabré, Lacordaire et Louis-Veuillot, entre la rue Boileau et l'avenue Pierre-De Coubertin. Depuis 2016, le Carré NDV permet aux riverains de se détendre et de

participer à des activités durant la belle saison, tout en apaisant la circulation de transit dans le secteur. On enregistre plus de 400 passages piétons par jour.

Zone de rencontre Simon-Valois

Le projet d'aménagement de la Zone de rencontre aux abords de la Place Simon-Valois s'inscrit dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal. Ce projet, qui a fait l'objet d'un concours de design en 2018, consistera à aménager deux sections de rues partagées sur la rue Ontario et l'avenue Valois et améliorera les conditions de circulation et la sécurité des déplacements pour les piétons et les cyclistes aux abords de la Place Simon-Valois. Les travaux d'aménagement sont prévus en 2020.



Carré Notre-Dame-des-Victoires

Patio culturel Hochelaga-Maisonneuve

Ce projet de piétonnisation, d'aménagement et de diffusion culturelle a vu le jour en 2017. Situé entre la bibliothèque et la maison de la culture Maisonneuve, le patio culturel Hochelaga-Maisonneuve est issu de la démarche de concertation participative organisée en 2015, en prévision de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve. Le Patio culturel est aménagé l'été dans le tronçon de la rue Desjardins, entre la ruelle Ernest-Gendreau et la rue Ontario Est.

Promenade Luc-Larivée (Davidson-Joliette)

En 2019, l'aménagement de la promenade Luc-Larivée a été complété par l'aménagement de trois ruelles au nord de la rue La Fontaine, entre les rues Davidson et Joliette. La réalisation de ce projet complète la transformation de l'ancienne emprise ferroviaire en une promenade piétonne urbaine. Ce tracé ponctué de parcs et de places publiques s'étend maintenant de la rue Préfontaine à l'avenue Jeanne-d'Arc, assurant ainsi un lien piétonnier



sécuritaire et convivial qui contribue à améliorer la qualité de vie des résidents vivant à proximité, tout en encourageant les déplacements actifs et les saines habitudes de vie.

Sécurisation des déplacements actifs

Orientations :

- Améliorer la visibilité aux intersections et faciliter la traversée sur les rues commerciales
- Créer des corridors priorisant les transports actifs
- S'assurer que les chantiers permettent la circulation des piétons, dont les personnes à mobilité réduite, et des cyclistes
- Mettre en évidence les traversées où les piétons et cyclistes sont en état de vulnérabilité

Réalisations :

Dégagements de 5 mètres aux intersections

Le renforcement du dégagement de 5 mètres aux intersections prescrit au Code de la sécurité routière, soit par l'installation de panneaux de signalisation, soit par le marquage de bandes jaunes, a débuté en 2017 dans l'arrondissement et visait à améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes aux intersections. Le marquage de l'ensemble des intersections de l'arrondissement a été complété en 2018.

Sécurisation des viaducs

L'arrondissement travaille de concert avec la Ville de Montréal en vue de sécuriser les déplacements

par vélo sous les viaducs. Un des viaducs sécurisés au cours des dernières années se situe sur la rue Ontario, entre les rues Lespérance et Moreau. Ce projet consistait initialement à ajuster la signalisation pour permettre aux cyclistes de partager le trottoir. Par la suite, une bande cyclable a été ajoutée pour délimiter un espace sur la chaussée pour les cyclistes.

Règlement sur les corridors piétonniers lors de chantiers

Guidé par les principes du plan d'action Vision Zéro, l'arrondissement a procédé à la modification du règlement d'occupation temporaire du domaine public. Cette modification vise à mieux adapter la gestion des chantiers à la réalité des usagers de la route les plus vulnérables. Les entrepreneurs doivent désormais assurer un passage sécuritaire et protégé pour les piétons et les cyclistes aux abords des chantiers.

Traverses piétonnes thermoplastiques

En plus des saillies de trottoir et des dos d'âne, l'arrondissement a mis à l'essai, en 2018, un nouveau type de traverses piétonnes en thermoplastique leur assurant une plus grande durabilité. Les traverses sont situées sur la rue Ontario aux intersections des rues Darling, Aylwin et de Chambly.

Apaisement et sécurisation des déplacements

Orientation :

Apaiser la circulation automobile.

Réalisations :

Implantation de dos d'âne

Afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les déplacements sur les rues locales, l'arrondissement a procédé à l'ajout de 90 dos d'âne entre 2017 et 2019. Depuis 2009, ce sont 293 dos d'âne qui ont été implantés dans Mercier—Hochelaga—Maisonneuve. Parmi les rues sécurisées, on retrouve entre autres :

- Rue De Grosbois entre les rues Mousseau et Joffre
- Rue De Marseille entre la rue Du Quesne et l'avenue De la Pépinière
- Rue Théodore entre l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Hochelaga

Limite de vitesse à 30 km/h sur le réseau local

Toujours dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la route et d'assurer la quiétude des résidents, la vitesse est maintenant limitée à 30 km/h sur le réseau local de l'ensemble du territoire de l'arrondissement. L'implantation a débuté en 2017 dans Hochelaga-Maisonneuve et s'est poursuivie en 2018 et 2019.

En 2019, la limite de vitesse a été étendue à Mercier-Est (au nord de la rue Hochelaga) et à Mercier-Ouest (au nord de l'avenue Souigny).

Optimiser l'offre de transport durable et alternative à l'auto-solo

Orientations :

- Augmenter le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Mettre en place des mesures innovantes reliant les grands équipements publics

Réalisations :

Bornes pour véhicules électriques

S'inscrivant dans la Stratégie d'électrification des transports, l'arrondissement, en partenariat avec la Ville de Montréal et Circuit électrique d'Hydro-Québec, participe à la mise en service de bornes électriques sur son territoire. Depuis 2016, 51 bornes ont été implantées sur le territoire et 10 autres sont à venir d'ici quelques mois. Si on ajoute les 6 bornes qui étaient déjà implantées, c'est donc dire qu'au début 2020, l'arrondissement comptera 67 bornes électriques. Ces actions contribuent à réduire les nuisances sonores et celles liées à la qualité de l'air en ville en plus de contribuer à la lutte aux changements climatiques. À titre d'exemple, les 558 utilisateurs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve du mois d'octobre 2019 ont, par le biais de leur recharge, permis une économie d'environ 12 tonnes de Co2.

Navette autonome

À l'été 2019, l'arrondissement a accueilli un projet pilote de navette autonome électrique faisant le trajet entre le Parc olympique et la Place Gennevilliers-Laliberté et le Marché Maisonneuve. La Ville de Montréal souhaitait évaluer l'intégration de ce nouveau service dans l'offre de mobilité de la Ville, et ce, dans une optique de mobilité durable et en fonction des attentes et des besoins des citoyens. Pendant les six semaines, plus de 4 000 personnes ont voyagé à bord de la navette.



montreal.ca/mhm

[f /arrondissementmhm](https://www.facebook.com/arrondissementmhm)

[@/arr_mhm](https://www.instagram.com/arr_mhm)



Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 

Imprimé sur papier 100 % post-consommation.